Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260326-CM_26_03_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le seize mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne COTTAIS, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : le 16 mars 2026

Étaient présents : Lénaik BELLEIL, Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Sylvain DENIS, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Fanny PIVAN-RIGAULT

Ont donné procuration : /

Absents excusés : Charles TEMPLE

Secrétaire de séance : Fanny RIGAULT-PIVAN

DELIBERATION 2026 – 03 – 09
FIXATION DU NOMBRE D'AJOINTS

Rapport de Fabienne GLET, Maire,

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

La commune de Saint-Ganton comptant 11 conseillers municipaux, le nombre maximal d'adjoints est donc fixé à 3.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2 ;

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260326-CM_26_03_09-DE

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le nombre d'adjoints au maire à trois.

Pour certifié conforme,
Le Maire
Fabienne COTTAIS

Le secrétaire de séance
Fanny RIGAULT-PIVAN



